

UNITE DE VALEUR SITES SPORTIFS
Formation au Brevet d'Initiateur d'Escalade sur Sites Sportifs
Contenu de la formation

Prés requis : Etre titulaire de Brevet d'initiateur sur SAE.

Avoir satisfait aux tests d'évaluation et effectuer au moins 35 heures de co-encadrement dans son Club.

L'encadrement du stage se compose :

D'un cadre technique breveté d'Etat, assisté d'un instructeur ou, par défaut, d'un moniteur d'escalade fédéral agréé par la CNE.

Durée du stage : 4 jours minimum ou 5 jours, pour un minimum de 35h.

Sommaire

1- Pédagogie théorie et pratique :

- Principes fondamentaux de l'activité.
- Techniques d'enseignement, dynamique de groupe.
- Les repères en escalade permettant l'évaluation.
- Les contraintes du débutant.
- Recherche d'éducatifs, travail de thèmes (capacité à choisir des voies et éventuellement les aménager afin qu'elles soient en adéquation avec les éducatifs, les thèmes choisis et adaptés au niveau des stagiaires).
- Etre capable d'organiser et de conduire une séance en rapport aux objectifs fixés.
- Etre capable de mettre en place des ateliers correspondants au thème de la séance.
- Etre capable de structurer un cycle d'initiation par des séances en cohérence avec le niveau des stagiaires et les objectifs visés. Savoir les conduire et les évaluer.
- Assurer la sécurité de plusieurs cordées en escalade.

2- Techniques et sécurité :

Assurer sa propre sécurité et celles des pratiquants dont on a la charge

- Remonté sur corde fixe.
- Réchappes en paroi. (complément)
- Installation et déplacement sur main courante.
- Installation et gestion de plusieurs rappels débrayables
- Evaluer l'état de fiabilité du matériel mis en place
- Evaluer l'état de fiabilité et de sécurité d'un atelier dans son ensemble.
- S'organiser afin de pouvoir évaluer la sécurité de chaque pratiquant.
- Connaître les techniques pour venir en aide à un grimpeur dans différentes situations (débloquer un stagiaire bloqué sur un rappel, etc...)

3- Connaissances générales :

Sécurité

- Le matériel et son mode d'emploi
- Les conditions de gestion et contrôle des équipements de protection individuels (EPI) (UFCA).
- Comportement en cas d'accident et d'incident.
- Connaissance des risques juridiques liés à la pratique de l'escalade et au milieu de pratique
- Connaissance des règles fédérales d'organisation des sorties de club

Autre

- Les différents types de roches.
- L'équipement des voies.
- La protection de l'environnement. (UFCA)
- Les sites naturels : démarches pour ouvrir un site (autorisations, conventions, etc...)

4- Les accidents sur SNE :

- Les diverses causes d'accident sur SNE et la démarche sécurité FFCAM

N.B : Toute faute de sécurité effectuée par un stagiaire lors de sa mise en situation en présence d'élèves est à apprécier par l'encadrement. **Son degré de dangerosité peut conduire à l'élimination du stagiaire.**